

Violence physique

« ... à la Fête des mères, cette année-là, il m'a cassé le dos pour montrer à mon fils comment fallait s'y prendre. »

Gifler ou frapper une personne, lui donner des coups de poing ou des coups de pied, la brûler, l'étrangler, la poignarder ou la tirer, la pousser ou la mordre sont des actes de violence physique tout comme jeter une personne contre un mur ou la blesser à l'aide d'une arme ou d'un objet. La violence physique peut comprendre la restriction ou la retenue de nourriture ou d'une attention médicale. Les volées de coups brutales peuvent entraîner des contusions au niveau du visage, des lacérations, des fractures ou la mort.¹

« J'ai dû aller à l'hôpital parce que je faisais une hémorragie et il m'a cassé le nez... »

« ...il est entré de force dans ma maison. Il me cassait les doigts, pour enlever ma fille de mes bras, parce que c'était sa façon de me contrôler, et mon autre fille était en haut, il était tard, et il allait me l'enlever parce que j'avais sorti les enfants pour souper et il ne savait pas où j'étais... »

« ...[les fournisseurs de services] ne [comprennent] pas ... ce que c'est d'être attachée à une chaise dans sa propre maison avec quelqu'un qui vous brûle et qui vous coupe avec un verre... »

Projet sur la violence
faite aux femmes et
sur la réaction du
système judiciaire
de l'Î.-P.-É.

Centre Muriel
McQueen Fergusson
pour la
recherche sur la
violence familiale

www.isn.net/~tha/womanabuseresearch/

Les citations présentées dans le présent document proviennent de femmes de l'Î.-P.-É. qui ont été interviewées en 1999 dans le cadre du Projet sur la violence faite aux femmes et sur la réaction du système de justice de l'Î.-P.-É., un projet mené par une équipe de recherche du Centre Muriel McQueen Fergusson pour la recherche sur la violence familiale.

1. Protocoles sur la violence faite aux femmes de l'Île-du-Prince-Édouard, 2000 (Prince Edward Island Woman Abuse Protocols, 2000).